

probre de toutes les contrées chrétiennes, après en avoir mûrement traité avec plusieurs de nos vénérables frères, les cardinaux de la sainte Église romaine, réunis en conseil, suivant les traces de nos prédécesseurs, en vertu de l'autorité apostolique, nous avertissons et admonestons avec force dans le Seigneur, tous les chrétiens, de quelque condition qu'ils puissent être, et leur enjoignons que nul n'ose à l'avenir vexer injustement les Indiens, les nègres ou autres hommes quels qu'ils soient, les dépouiller de leurs biens, ou les réduire en servitude, ou prêter aide et faveur à ceux qui se livrent à de tels excès, ou exercer ce trafic humain, par lequel les noirs, comme s'ils n'étaient point des hommes, mais de véritables et impurs animaux, réduits comme eux en servitude, sans aucune distinction, contre les droits de la justice et de l'humanité, sont achetés, vendus et dévoués à souffrir les plus durs travaux, et à l'occasion duquel des dissentimens sont excités, des guerres presque incessantes, fomentées chez ces peuples, par l'appât du gain proposé aux premiers ravisseurs des nègres.

C'est pourquoi, en vertu de l'autorité apostolique, nous réprouvons toutes les choses susdites, comme absolument indignes du nom chrétien, et par la même autorité, nous prohibons absolument et nous interdisons à tout ecclésiastique ou laïque, d'oser soutenir comme permis ce commerce des noirs, sous quelque prétexte que ce soit, ou de prêcher, ou enseigner en public ou en particulier, de manière ou d'autre, quelque chose de contraire à ces Lettres Apostoliques.



Dans la matinée du 27 janvier. Sa Sainteté Grégoire XVI s'est rendue de ses appartemens au Vatican à la salle consistoriale et y a tenu un consistoire public pour donner le chapeau à 5 nouveaux cardinaux.

Leurs Eminences se rendirent d'abord dans la chapelle attenante à la salle du Consistoire, et y prêtèrent le serment prescrit par les constitutions apostoliques. A cette cérémonie assistaient LL. EE. les cardinaux Pacca, doyen du sacré collège ; Pédicini, vice-chancelier ; Frausoni, comme premier cardinal de l'ordre des prêtres ; Bernetti, de l'ordre des diacres, et Mgr. Laurent Simonetti, procureur de la sacrée congrégation consistoriale et du sacré collège.

L'obédience étant prêtée par leurs Eminences, les nouveaux cardinaux furent introduits dans la salle consistoriale par LL. EE. les cardinaux-diacres ; conduits au trône pontifical, ils baisèrent d'abord le pied et puis la main du Saint-Père, qui leur donna le baiser. Après avoir reçu pareillement les embrassemens de leurs collègues, ils allèrent occuper les places qui leur appartenaient, puis, revenus au pied du trône, Sa Sainteté leur donna le chapeau.